L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Paraît, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI 30 MAI 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

(SERVICE FRANCAIS)
NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne fournis pour le confort (cabines pourvues de commodités) partiront de la jetée n. 43 de la rivière de Hudson, au pied de Morton street, dessus l'eau.

LABADOR, Collier, mercredi, 28 mai.
St-LAURENT, de Joussolin, mercredi 4 juin.
CANADA de Kerambloc, mercredi, 11 juin.

PRIX DU passage pour le H. vre. Première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe.....$60
SERVIETTE ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepôt, 223 avec aménagement européens gratuitement vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
A.D. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS. VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les nouvelles émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Galveston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les nouvelles.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage en jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie.
Agents-généraux, 42 rue de l'Union.

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS.
LE BROME, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.
Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $65; grande des, $90; Salon, de $60 à $90; entrepont de $110 à $160.

Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.
A. H. MILLER & CO, 35 Carondelet, Ed. A. YORKE, rue Carondelet et Gravier.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercred. 28 mai à 3 A. M.
Cette ligne se compose des steamers privants:
KEKUKEROOKEN, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
NEW ORLEANS,
P. P. C. Halsey, capt.
Prend le reste du fret et passage en sus des taux, au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE POUR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage -Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connais. directes pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
Quai au Coton, Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des États-Unis
NEW CAMELIA.
SAISON D'ETE.
Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

	TRAINS	
Lundi et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing.....		1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de l'amadi jusqu'à Old Landing.....		4 p. m.
EXCURSIONS.		
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing		8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing		7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville.....		6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement..		6 p. m.
RETOUR.		
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis		5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis.....		6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches.....		3 p. m.

Le vapeur est le temporairement.
PRIX DU TRAJET aller ou retour.. $1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour. $1 00
Refrais, mobile prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
47 rue Carondelet.

DENTISTES

J. E. KELLS & M. VIET,

Opérations de tout genre dans la bouche.
Le rescort de leur ar. Poco de patients arrêtés.

G. P. MALONEY, D. D. S,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
RUE DU CANAL.....150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Traitement dentaire de tous genres à des prix modérés.
Extraction de dents sans douleur.
Plombage de dents avec des articles de dentiste au prix de fabrique. 25 sept

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE
ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy de Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Havre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
		Nantes	3,578 Tx.

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Havre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Havre, 2ème classe, $60, entrepont, $35

Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $65, d'Anvers ou Bordeaux.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payables d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les naturalise pour les ports.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sécurité avec tout le confort possible.

Le steamship MARSEILLE est parti du Havre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à
FORSTALL, CLAYTON & CO, 175 rue Commune.

BAYOU LAFOURCHE.

B" Bavou Lafourche Packet Company. "B"
W. G. COYLE, Président. J. J. FOWLER, Secrétaire.
MAX BLANCHARD, Surintendant.
Le fin marcheur Electric Light Packet
KEOKUK,
MAX BLANCHARD, Capitaine. M. H. LANDRY, Commis.
Partira les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 p. m., pour Donaldsonville, Thibodaux, Laurel Valley et les points intermédiaires sur le Bayou.
La Commis est à la tête de la rue Bienville, tous les jours, pour recevoir le frêt.
5 janv— F. D. SIMON, Agent, No 75 rue Decatur.

PHARMACIE DUCONGE.
39 RUE DE CHARTRES 39
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHÉ
(SUCCESSEUR.)

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, à favorable MEDICAMENTS PATENTES FRANCAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, étant ceux des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce vente généralement un établissement de première ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération; complète dans une autre colonne.
La maison collecte des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral Lamoujine de Ducongé.
Agence pour la vente du Willen's Sycentery Remedy.
1er sept—1an

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville
Horlogers, Joaillers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules français et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif en plaqué, des Cuillères, Fourchettes, Couteaux de table, etc., etc.
Réparations de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faite sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.
N. B.—Il n'y a pas dans la maison d'articles durs, et d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILL RAIL ROAD.
LA VIEILLE ROUTE SÛRE.
Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de CAR, et qui passe par Mobile, Montgomery, Selma, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Va, Lynchburg, et Washington, D. C., chemin de fer direct. Trains complet de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrive.
Express	6.30 a. m.	9.30 p. m.
Côte accommodation	3.25 p. m.	9.05 a. m
Malle rapide	6.25 p. m.	9.15 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin de Charles et Commune et l'on peut s'assurer d'avance des places dans les wagons-cars.
C. P. ATMORE, Agent Gen. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent Gen. des Pass.
W. B. KNIKEKW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.
THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern Cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Selma, Atlanta, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Va., Lynchburg and Washington, D. C. In Palace Sleeping Cars on all trains through from New Orleans to Louisville.

	Départ.	Arrive.
Express	3.20 a. m.	9.40 p. m.
Coast accommodation	3.35 p. m.	9.05 a. m
Fast Mail	6.25 p. m.	9.45 a. m

Only one change of cars to Northern and East ern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodation can be secured.
C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNIKEKW, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 janv—

Grande Route Jackson.
Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivas.
Express No 2..9.15 A. M.	Express No 1. 7.00 A. M.
Express No 4..5.20 P. M.	Express No 3.10.45 A. M

Excursion de Dimanche pays.....7.30 a m
Excursion du Dimanche arrive.....6.20 p m

Le Standard Gauge, vous terre en sûreté sans chars directs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati
Bureau du changement d'ind à New-York et les villes de l'Est.
Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.
MATT. KENNEDY, Agent des Billets.
WM MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN
Assist. Agent Gén. des Passagers.
11de—

Great Jackson Route.
Illinois Central R. R. Co.
Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2..9.15 A. M.	Express No 1. 7.00 A. M.
Express No 4..5.20 P. M.	Express No 3.10.45 A. M

Sunday Excursion leaves.....7.30 a m
Sunday Excursion arrives.....6.20 p m

The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Palace Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.
Ticket office—22 Camp St., cor. Commes.
MATT. KENNEDY, Ticket Agent.
WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:40 a. m.	7.00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:01 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.
2:30 p. m.	3:00 p. m.
3:00 p. m.	3:30 p. m.
4:00 p. m.	4:30 p. m.
5:00 p. m.	5:30 p. m.
6:00 p. m.	6:30 p. m.
6:30 p. m.	7:00 p. m.
7:00 p. m.	7:30 p. m.
7:30 p. m.	8:00 p. m.
8:00 p. m.	8:30 p. m.
9:00 p. m.	9:30 p. m.
10:00 p. m.	10:30 p. m.

G. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMINS DE FER

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie
Southern Pacific, Star & Crescent, voie ferrée composée de Morgan's L. & T. R. R. & S. S. System, et Southern Pacific Railroad.

Départ	Arrivée
11. A. M.	3.10 P. M.

Prend le Chemin du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois de St. Louis.
Chars-dortoirs entre la Nlle Orléans, Houston et la Californie; au seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'ouest. Billets à vendre et places dans les chars de la Compagnie seulement. Les journaux du Texas et Natches.
C. E. SCHUCHINSON Président.
J. G. SCHEAVER Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains on this road arrive and leave from the Jackson Passenger Depot as follows:

Leave daily at	10:00 A. M
Arrive daily at	3:10 P. M.

Trains run north to Baton Rouge, 48 miles.
JOHN BRADLEY
Superintendant.
8dée—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les convois de ce chemin de fer arriveront et partiront, à la gare à passagers du chemin de fer Jackson, comme suit:

Départ chaque jour	10:00 A M
Arrive chaque jour	3.10 P. M.

Les convois ont le droit d'arrêtant à Baton Rouge à 48 milles de la ville.
JOHN BRADLEY
Surintendant.
8dée—

QUEEN AND CRESCENT LINE.
New Orleans and Northeastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour toutes les points
AU NORD et A L'EST et dans le NORD-OUEST.
Doubles trains express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à Cincinnati
Express du matin	9:00 A. M.	5.35 P. M.
Malle-express du soir	8.30 P. M.	7.15 P. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.
R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans, La.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans La.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent.
H. CLERKAN, Gen'l Frt. Agent.
Queen and Crescent Line.
52 janv—6m Cincinnati, Ohio.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET TEXAS.
VOIE DIRECTE, ANCIENNE ROUTE.

Les chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il n'est pas Chars-dortoirs, palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et changer des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Chars-dortoirs de Pullman, de l'Ouest du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et plusieurs autres lignes.

Les trains de la voie du chemin de fer de Louisville et Nashville, soumis maintenant l'Express de St-Louis, qui prolonge leur course jusqu'à Mobile, tout en faisant le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant d'aller par jonctions avec les trains venant de St Louis, et de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour cartes, cartes, tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser au pesonnel ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.
R. W. GILLESPIE,
Agent-Général du Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers
14fév—1an Mapile Ale.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DROATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (Rez-de-chaussée.)
HAS. P. TRUSLOW, Président. M. H. WOOD, surintendant. CHAS. W. DECOWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.
Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.
ASSOMPTION.
P. Charlet, Capitaine. Frank Borgeron, Commis.
Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.
Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.
A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le frêt destiné à "Las-30 janv—

Côte Supérieure et Donaldsonville.
BELLE OF THE COAST.
J. Austin, Capitaine. Edw Nicolls, commis.
Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours. B. RIVET, Agent.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Fraternelle comme compagnie mutuelle à 1848 —Réorganisée comme compagnie d'assurance en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes p'un de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

elle d'assurances annuelle vitè échéance ...xées de gré à gré, dans le contre des risques d'incendie.

W. S. LYMAN.....président.
CHAS. H. DOLEMY.....Vice-président.
CH AS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Fer. S. Mortimer
Victor Meyer,	Joseph Bowling.
W. B. Cooper,	S. Kornheim,
George W. Santell,	Edward Nolin,
Alf. Moulton.	J. J. Rotes,
Charles Navarre,	Louis Prados,
U. Martinez.	Henry L. Flash,
Lucien Dubroy,	A. M. Howard,
Charles H. Dotson	Sigmund Kahn,
Reuben G. Rush,	E. D. Wallace,
John Calder,	E. F. W. Buckman,
S. O. Cenas,	Wm Gurtz,
W. A. Phelps.	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld.
Wm. R. Lyman.	O. K. David

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Compagnie d'Assurances "TEUTONIA" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Douzième état de situation annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de ma Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.

Risques d'incendie	$240,024 65
Risques maritimes	48,109 93
Risques de rivières	36,973 43
	$325,118 00

A déduire:

Pertes sur l'incendie, payées	$63,402 76
Pertes sur les mers, payées	18,227 09
Pertes sur les rivières, payées	13,974 00
Escomptes et commissions	38,710 84
Réassurances	38,621 72
Primes non boursées	13,921 01
Agences et dépenses	1,584 47
Taxes et licences	11,585 36
Dépenses, moins l'intérêt	1,675 32
Pertes non ajustées	14,250 48
	206,063 05
Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883	$556,909 95
Dix pour cent intérêt sur le fonds capital et 5 pour cent sur les primes de participation	36,145 00
Versement au fonds de réserve	5,000 00
Réserves pour les pertes non ajustées	7,000 00
	$109,054 95

ACTIF.

Comptant en caisse	$45,186 71
Bons des Etats-Unis	95,850 00
Bons consolidés de la ville	143,125 00
Autres bons et actions	19,230 00
Prêts sur hypothèques	39,799 90
Bons à primes	13,106 41
Prêts sur nantissement	111,124 24
Primes en voie de perception	35,751 53
Immeubles, 35 rue du Camp	27,750 00
Meubles de bureau	1,000 00
	$436,903 88

PASSIF.

Capital-actions	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour des primes non échues	66,909 95
Intérêt et dividende non payé	1,099 45
Pertes non ajustées et non payées	21,250 48
Intérêt et dividende du 1er janvier 1884	17,645 00
	$436,903 88

Ce qui précède est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.
WM. S. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment, devant mot. notaire
ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeur, a une réunion qui a eu lieu le 11me jour de janvier 1884, mettant de côté une somme de $5,000, a résolu de déclarer un second intérêt semi-annuel du CINQ pour cent, signant DIX pour cent par an sur le capital-actions, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordés sur leurs primes de participation, payable finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

—DIRECTEURS—

H. BUDDIG,	J. H. KELLER,
J. B. CAMORS	G. H. MILLER,
M. FRANK,	JOHN NELSON,
E. FRANK	FRANK RODEIN
E. FROTSCHER,	J. E. RENGSTORFF
F. FISHER,	F. RICKERT,
H. R. GOGREVE,	L. P. ROUQUETTE,
S. GUMBEL,	A. G. RICKS,
A. J. GOMILA,	WM. S. SCHMIDT,
GILBERT H. GREEN,	H. SCHULTZE,
S. HYMAN,	LOUIS SCHWARZ,
JULIUS KEIFFER,	X. WEISSENBAUH,

15 janv—1 an

AGT. CARRIÈRE
E. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 129 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux
10 mars Nlle-Orléans.

CHARTE.

ETATS-UNIS d'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE,
VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

QUIL SOIT CONNU QUE CE VINGT-deuxième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la huitième, parderant mot, Edgar Grima, notaire, dument accrédité et assermenté pour la ville et banlieue d'Orléans, Etat de la Louisiane, soit comparu personnel ement en présence des témoins ci-après désignés.

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles sont convenus, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en lient aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles de former et organiser une corporation pour les fins ci après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession; elle pourra passer des contrats, contracter et être poursuivie en justice, avoir un sceau, en qualité de corporation qui elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par le Président; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, définir et désigner les employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation, faire, établir aussi bien que modifier, abroger ou révoquer, à son gré, tels réglements et sous réglements qu'elle jugera propres à la bonne administration de la dite corporation, exercer enfin les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les citations et autres notifications légales seront faites à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et mêlés de tels autres produits qui en découlent, ainsi que cette ville définira et exprimera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou nécessaires à la dite fabrication, elle acquerra, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, en ce dépendant, et intéressant pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisée en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement réunies ou acquises par la corporation, étant en leur lieu et les certifiants transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation sera le Conseil d'augmenter ladit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs du susdit Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de trois détenantaires, chacun desquels possédera en fiefs parfait d'une manière commerciale possédant au moins dix actions du capital de la Corporation et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le lendemain. Le Président du Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur institué. Avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. Les Directeurs, une majorité des votes dividuel ou par procuration par action possédée votera avec des actions qui auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle élection aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein du Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi de janvier 1885, les nommés dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carriès, Désiré A. Chauffraix, Alphonse A. Leloup, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc, et, dans le terme de ladite Direction. M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et tel nombre d'autres personnes qui remplira les fonctions des dites officiers, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein et de changer, de modifier ou de rappeler tous les réglements et sous réglements qui, selon les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en possèdent les quatre quarts, comme montant, des actions du capital, après avis, publié de trente jours de ladite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation des affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui signeront en cette qualité jusqu'à ce que la dite affaire de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et, en cas de mauvaise d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Mabry et George Grima, tous deux de cette ville, jugés compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir prétendu le lecture de tout ce qui précède.

(Signé)
A. CARRIÈRE & SONS,
D. A. CHAUFFRAIX,
A. A. LELOUP,
GILBERT H. GREEN,
C. CAVAROC & SON,
GUSTAVE PITOT,
G. C. MABRY,
GEO. GRIMA,
EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 627 et suivantes.
Signé,
GEO. GUINAULT,
Nouvelle-Orléans, Lne, 24 janvier 1884. Sous-annotateur

Une copie exacte de l'original enlisant en mon bureau.
EDGAR GRIMA, notaire.
Nouvelle-Orléans, Lne. 24 janvier 1884.

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Mrim		
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	27,703 94	$309,225 30
Primes nouvelles pendant l'année 1883		301,117 09
Total des primes		$1,110,343 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84	475,456 58
Primes nouvelles		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements	$39,882 42	
Sur voyages	7,713 48	41,086 90
Revenu net		$675,992 14
A déduire—		
Pertes payées	$232,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réduction, commissions, etc.		
dépenses	$12,556 32	460,633 84
Profits nets		$ 15 343 30
A ajouter—		
Montant de crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		84,205 15
Total des surplus		$108,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 34
Bons à 5 0/0 des Etats-Unis	18,000 00
Bons du New Orleans Waterworks	36,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co.	27,500 00
Bons New Orleans Pacific Railway	1,820 00
Bons Louisiana Manufacturing Co	4,000 00
Bons Lake Steam Cotton Press	24,720 00
Bons Battalion Washington Artillerie	500 00
Bons St. Bernard Steam Engine	100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500
Actions de la State National Bank	700 0
Actions de la Louisiana Dry Dock Company	4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00
Actions du New Orleans Cotton Exchange Club	750 00
Propriété foncière de vente	43,581 00
Billets hypothécaires	129,364 06
Prêts sur demande	56,920 17
Billets garantis par nantissement	10,000 00
Billets à recevoir en règlement de primes	3 45
Primes en cours de collection	110,149 44
Dû par agents et prêts de transmission	914 65
Compte en compte	253 36
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	9,836 07
	$639,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	216,697 92
Réserve pour pertes non payées et non ajustées	58,438 46
Dividendes non réclamés	370 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,918 71
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99
	$639,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HIGGINS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
AAR. FAMEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.
A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cette compagnie sur la fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,